

DEC131519DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Philippe PIERI, délégué régional pour la circonscription Centre-Est

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100152 du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe PIERI aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est ;

Vu le projet de convention entre l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur (ABES) et le CNRS, relative aux modalités de versement de l'aide à la souscription d'accord de licence pour l'accès à la base « Chemical Abstract » par l'interface Web SciFinder Scholar.

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Philippe PIERI, délégué régional pour la circonscription Centre-Est, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention entre l'ABES et le CNRS, relative aux modalités de versement de l'aide à la souscription d'accord de licence pour l'accès à la base « Chemical Abstract » par l'interface Web SciFinder Scholar.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 mai 2013

ALAIN FUCHS